

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize, le onze juillet, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - HISSELLI Alain - LIMANDAS Claudette - BERARD Mathieu - GARNIER Anne-Marie - GRIZARD Denis - CHASSIGNOL Valérie - CORTET Michel

Absents excusés : BOUCHISSE Nathalie (Procuration à CORTET Michel)
DAUDE Sandrine (Procuration à CHASSIGNOL Valérie)
MINASSIAN Guy
FLAMIN Didier
TRUCHOT Evelyne (Procuration à BERARD Matthieu)

Absent : FERNANDEZ Claude
BERNIGAUD Roland

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Claudette LIMANDAS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur MINASSIAN Guy concernant le point abordé en information du maire lors du dernier conseil sur le devenir de la coopérative agricole qui lui semblait peu détaillé.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ARRETANT LE PROJET D'ELABORATION DU PLU

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2008 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure on se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanismes applicables.

Il présente le bilan de la concertation

Après avoir entendu l'exposé du maire

Vu la délibération du 26/09/2008 prescrivant l'élaboration du PLU énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 24/01/2013,

Vu la phase de concertation menée en mairie du 26/09/2008 jusqu'à ce jour 11/07/2013

Vu le bilan de la concertation

Vu le projet de l'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Tire le bilan de la concertation
- Arrête le projet d'élaboration du PLU tel qu'il est annexé à la présente.
- Précise que le projet de l'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes voisines, à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, aux organismes ou gestionnaires de logements à loyer modéré et aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande,

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 03 septembre 2012, il a été décidé de mettre en révision le zonage d'assainissement de la commune et que le cabinet réalités Environnement aurait la charge de cette étude.

A ce jour, l'étude a été menée par le cabinet et il nous présente le plan de zonage qui sera annexé à l'élaboration du PLU.

Une enquête publique sera lancée conjointement à l'élaboration du PLU.

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'adopter le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente
- Décide de procéder à l'enquête publique prévue à l'article 3 du décret n°94-469 du 03 juin 1994

CONVENTION DEVERSEMENT DE L'ABATTOIR LE VEAU'LAILLER

Monsieur le Maire présente le projet de la CUMA le veau'lailler qui souhaite installer un abattoir de volailles dans les locaux de l'ancienne fromagerie situés sur la zone artisanale.

Le projet est de réaliser dans un premier temps un abattage par semaine d'environ 1000 volailles (poules, poulets, canards et lapins) et elle envisage de réaliser rapidement 2 abattages par semaine.

Suite à ces abattages, des effluents (pas de sang, ni de plume, ni de vicère) seront rejetés dans le tout à l'égout de la commune, de ce fait une convention a été réalisée suite à une étude menée par le SATESE, la SOGEDO et un cabinet spécialisé dans ce type d'abattoir. La Cuma devra s'acquitter d'une taxe d'assainissement 2 fois plus importante que les ménages et réaliser des contrôles tous les 2 mois dans un premier temps puis après 6 mois de fonctionnement il leur sera demandé un bilan 2 fois par an. La CUMA fournira également les fiches techniques des produits utilisés pour le lavage des sols.

Les rejets pourraient s'avérer problématiques en cas de fortes pluies et de surcharge du déversoir d'orages, c'est pourquoi il a été demandé de mettre en place un bassin tampon en inox fermé où seront stockés les effluents et ces derniers seront rejetés dans le réseau entre 23H et 6H, moment où le réseau n'est pas surchargé. Un bac dégraisseur d'1 m3 sera également installé.

Une demande de permis de construire a été déposé pour réaliser un agrandissement des locaux afin d'y abriter les bassins tampons.

Jean Pierre TRIPOZ précise qu'il a été demandé à la CUMA la possibilité de dimensionner les bassins en prenant en compte 2 abattages par semaine et de prévoir un agrandissement en cas d'augmentation de l'activité.

Monsieur le Maire informe que cette convention prendra fin le 31 mars 2016, date de fin de contrat d'affermage avec la SOGEDO.

Monsieur le Maire, indique que la SOGEDO réalisera un passage caméra dans les réseaux de l'ancienne fromagerie sur la zone artisanale afin d'établir un état des lieux des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre la CUMA, la Mairie et SOGEDO.

COMPTE RENDUS DIVERS

- **Compte rendu de la réunion du syndicat des eaux :**

Denis GRIZARD rappelle que nous devons transmettre au syndicat les prochains travaux que nous souhaitons réaliser.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé 2 réalisations :

Le changement de la canalisation en fonte qui relie le poteau incendie vers le cimetière jusqu'à la ferme Bataillard (environ 2 kms)

Le changement de la canalisation en PE de Bleney à Verfey.

Denis GRIZARD rappelle que le syndicat des eaux mutualise les achats pour les bornes incendie pour les communes, ce qui permet à ces dernières de réaliser un gain non négligeable.

Denis GRIZARD informe que le syndicat des eaux refuse que le lotisseur du lotissement Les chanterelles soit maître d'ouvrages pour les travaux : 2 solutions lui sont proposées ; soit le syndicat réalise les travaux et refacture au lotisseur soit un compteur est installé par la SOGEDO au début du lotissement et le lotisseur refacturera à chaque propriétaire.

La première solution semble la mieux adaptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe qu'un apéro concert est organisé au Domaine de la Dombes par l'association « Cuivre en Dombes » le 24 juillet à 12H
- L'association « Route de la Dombes » organise le 1^{er} septembre 2013 une balade gourmande sur les sentiers pédestres de la commune, des animations auront lieu tout au long du sentier avec café au départ, apéro et repas typiquement Dombiste servi au domaine de la Dombes puis la galette de Pérouges sera servie à l'arrivée.
- Les travaux prévus par le syndicat de rivière pour l'arasement du seuil Moulin Cailloux seront réalisés à partir du 15 juillet.
- Les travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes Centre Dombes ont débuté le 11 juillet.
- Jean Pierre TRIPOZ indique qu'une réunion de pré-piquetage a eu lieu le 02 juillet pour le lancement de l'étude détaillée de réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens aux abords de l'église. L'accord pour chaque branchement individuel des particuliers fera l'objet d'une convention établie par l'entreprise réalisant les travaux. Les travaux devraient débuter début janvier et durer environ 4- semaines.
- Claudette LIMANDAS informe que la commission information réalisera bien 2 « entract' » comme habituellement, c'est-à-dire un en juillet et un en octobre.
- Claudette LIMANDAS informe que le Voyage des plus de 70 ans du CCAS aura lieu cette année à Annecy le 20 août.

Le Maire,